

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191107-014

du 07 novembre 2019

n°014

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (26) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, U, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MÉRY, E. AUDEBERT, L. BRARD, S. LANSARI CAPRAZ.

POUVOIRS (11) : J. DUMAS donne pouvoir à JP. ABELIN
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à M. LAVRARD
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à J. MELQUIOND
E. FARHAT donne pouvoir à L. RABUSSIER
D. CROCHARD donne pouvoir à P. MIS
F. BRAILLARD donne pouvoir à AF. BOURAT
G. MESLEM donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
A. LAURENDEAU donne pouvoir à F. BRAUD
M. MONTASSIER donne pouvoir à G. MAUDUIT
C. PAILLER donne pouvoir à F. MÉRY
G. MICHAUD donne pouvoir à K. WEINLAND

EXCUSES (3) : M. METAIS, L. GUILLARD, Y. GANIVELLE

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Subvention exceptionnelle au centre socioculturel des Minimes

La commune de Châtellerault soutient le fonctionnement des associations dont l'activité revêt un intérêt local ou à l'occasion de l'organisation d'une action spécifique. Le calendrier prévoit un dépôt et une instruction des demandes au moment de la préparation du budget primitif. Or, certaines demandes exceptionnelles sont intervenues dans le courant de l'exercice budgétaire.

C'est le cas de la demande de subvention exceptionnelle émanant d u Centre socioculturel des Minimes qui sollicite la collectivité pour l'accueil d'un e compagnie professionnel le à l'occasion de s fêtes de fin d'année .

* * * * *

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

VU la délibération n° 2 0 du conseil municipal du 7 février 2019 approuvant le budget primitif pour l'exercice 201 9 , dont les crédits inscrits aux comptes 6574, 657361 et 657362 ,

CONSIDERANT l a demande de subvention émanant d u Centre socioculturel d es Minimes, d'un montant de 20 00 €, pour le financement d e deux re présent a tions théâtrales au moment de s fêtes de fin d'année 2019 : le 4 décembre « Le Coeur sur le nez » d'Emmanuelle Degeorges , et le 13 décembre « Les Malheurs de Sophie » de Steven Dos Santos , correspond a nt à 66,70 % du budget total de la manifestation (3000€),

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20191107-014

du 07 novembre 2019

n°014

page 2/2

CONSIDERANT que la collectivité ne prend en charge que le cachet artistique, p lafonné à 2 0 00 € par an et par établissement ,

CONSIDERANT que ce tte manifestation e st programmée pour tout public, et favorise nt l'expression populaire et la participation des habitants du quartier (public attendu : 200 personnes)

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle au Centre socioculturel des Minimes d'un montant de 2 000 €,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier .

La somme sera imputée sur le compte 33 / 6574 / 5100.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

**Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service
juridique**

Nadège GROLLIER

